

## **Les registraires en oncologie appuient le projet de loi créant l'Agence québécoise du cancer**

**Montréal, le 17 avril 2008** – L'Association québécoise des registraires en oncologie (AQRO) soutient que la création d'une Agence québécoise du cancer pourra permettre de consolider la lutte contre le cancer au Québec.

L'Association québécoise des registraires en oncologie, un regroupement unique au Canada, représente depuis 2002 principalement des registraires en oncologie, des professionnels intéressés ou impliqués dans la gestion de l'information en oncologie ainsi que des archivistes médicaux. Les statistiques prouvent qu'en 2010 une personne sur deux sera touchée par le cancer. Ceci nous implique tous; ce seront nos parents, nos frères et sœurs, collègues de travail.

Depuis plusieurs années, l'AQRO milite en faveur de la mise sur pied d'un registre national des cancers au Québec. De façon plus particulière, un registre du cancer intégré dans un organisme décisionnel comme l'Agence québécoise du cancer permettra d'uniformiser les conférences sur le cancer dans le but d'améliorer la participation multidisciplinaire dans l'élaboration des traitements, de déterminer les besoins en programme de prévention et dépistage, de transmettre les informations pertinentes sur les personnes atteintes de cancer entre les divers organismes et intervenants, de suivre et d'aider la personne touchée par le cancer, à vie.

Forte de son mandat d'assumer un rôle de premier plan dans la lutte contre le cancer en faisant des recommandations auprès des instances stratégiques et décisionnelles, l'AQRO estime que :

- depuis 1998, année de la création du Programme québécois de lutte contre le cancer (PQLC), l'organisation des soins de santé en cancer demeure fragmenté et inégale au niveau de la province. La nomination d'un directeur à la Direction de la lutte contre le cancer n'a eu lieu qu'en 2004 ;
- il s'avère essentiel de mettre en place une organisation neutre et indépendante qui réunira tous les milieux concernés par la lutte contre le cancer aussi bien les organisations professionnelles, les institutions publiques, les représentants de la société civile que les milieux bénévoles et communautaires ;
- la structure de coordination doit réunir tous les intervenants et permettre la transmission d'informations entre ceux-ci ;
- l'Agence doit réunir tous les champs de pratique touchant les soins des usagers atteints de cancer et à leur famille, de même que la planification de la main d'œuvre et la formation ;
- la lutte contre le cancer nécessite un leadership fort qui mettra de l'avant des solutions sans attendre que les demandes viennent des travailleurs à la base de l'organisation.

Source : Johanne Castonguay  
Présidente, Association québécoise des registraires en oncologie  
(514) 436-9424